

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 36^e année – N° 43 – Mercredi 26 novembre 2014

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordonnance sur le personnel de l'État Modification du 11 novembre 2014

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance sur le personnel de l'État du 29 novembre 2011¹⁾ est modifiée comme il suit:

Article 177, alinéa 2 (nouvelle teneur)

²⁾ Les dispositions concernant l'horaire de travail du personnel de voirie de la Section de l'entretien des routes du Service des infrastructures, de la Police cantonale et des agents de détention, à l'exclusion de celles relatives au compte-épargne temps, applicables antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente ordonnance continuent de s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2015.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Delémont, le 11 novembre 2014 Au nom du Gouvernement
Le président: Charles Juillard
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

¹⁾ RSJU 173.11

République et Canton du Jura

Arrêté portant approbation de la création du Comité intercommunal de Haute-Ajoie et Rocourt

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu les articles 5, 7 et 8 du décret du 20 octobre 2004 sur la fusion de communes¹⁾,

arrête:

Article premier La création du Comité intercommunal décidée par les communes de Haute-Ajoie et Rocourt est approuvée.

Art. 2 Le statut du Comité intercommunal est celui d'une commission spéciale au sens de l'article 97 de la loi sur les communes²⁾.

Art. 3 Dans la mesure où la réflexion du Comité intercommunal porte sur la fusion de communes, l'Etat lui met à disposition une assistance technique et administrative.

Art. 4 Les frais de fonctionnement du Comité intercommunal sont financés à parts égales par l'Etat et les communes intéressées, sur la base d'un budget approuvé au préalable par le Service des communes.

Art. 5 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 18 novembre 2014 Au nom du Gouvernement
Le président: Charles Juillard
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

¹⁾ RSJU 190.31

²⁾ RSJU 190.11

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 11 novembre 2014

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission de conciliation appelée à connaître des contestations découlant de l'application du décret concernant le traitement des magistrats, fonctionnaires et employés jusqu'au terme de la période administrative 2011-2015:

– M. Rémy Meury, représentant des partenaires sociaux, en remplacement de M^{me} Cécile Bélet-Gonda.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 11 novembre 2014

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission temporaire d'experts pour les études scientifiques liées aux travaux paléontologiques effectués dans le cadre de la construction de la Route nationale Transjurane (A16):

- Le ou la chef-fe de l'Office cantonal de la culture, qui en préside les débats;
- M. Lionel Cavin, Genève;
- M. Heinz Furrer, Zurich;
- M. Michel Monbaron, Fribourg;
- M. Alexander Von Burg, représentant de l'OFROU, Berne.

Le secrétariat est assuré, au plan scientifique, par M. Wolfgang A. Hug et, au plan administratif, par M^{me} Catherine Rebetez, tous deux de la Section d'archéologie et paléontologie de l'Office cantonal de la culture.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Elections au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Jean-Marc Fridez, député, Buix,

- M^{me} Josiane Sudan, députée suppléante, Damvant, est élue députée du district de Porrentruy;
- M^{me} Anita Chevrolet, Lugnez, est élue députée suppléante du district de Porrentruy.

Le présent arrêté entre en vigueur le 3 décembre 2014.

Delémont, le 11 novembre 2014

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Département de l'Environnement et de l'Equipement

Etablissement des zones de protection des sources d'Hammerrain, Schemel et Walke sur la localité de Montsevelier, Commune de Val Terbi

Requérant: Lüsseltaler Wasserversorgung

Projet: établissement du plan des zones de protection des sources d'Hammerrain, Schemel et Walke, Commune de Val Terbi, localité de Montsevelier.

Les zones comprennent:

- la zone de captage S1
- la zone de protection rapprochée S2
- la zone de protection éloignée S3

Les limites des zones figurent sur un plan détaillé. Les mesures de protection proposées sont énumérées dans le règlement des zones de protection établi à la suite des études hydrogéologiques. Ces documents peuvent être consultés au secrétariat communal de la commune de Val Terbi.

Dépôt public de la demande, avec plans et règlement, jusqu'au 10 janvier 2015 inclusivement, au secrétariat communal de la commune de Val Terbi, où les oppositions faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'à cette date.

Delémont, le 18 novembre 2014

Le ministre de l'Environnement et de l'Equipement:
Philippe Receveur

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Nivellement de tombe au cimetière de Miécourt

Le Conseil communal de la Baroche avise les parents et les proches que la tombe de Boéchat Joseph et Louisa sera nivelée dans les prochaines semaines.

Il est bien entendu que la famille, si elle le désire, peut disposer du monument. Si c'est le cas, aviser le secrétariat communal (tél. 032 462 26 17) dans les meilleurs délais.

La Baroche, le 21 novembre 2014

Le Conseil communal

Basse-Allaine

Assemblée communale ordinaire, mardi 16 décembre 2014, à 20 h, à la salle communale de Montignez

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 octobre 2014.
2. Décider de céder gratuitement au Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy – SIDP – la part communale de copropriété du feuillet N° 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, Patinoire couverte, annexes, restaurant, garage N° 23, droit de superficie distinct et permanent, d'une valeur officielle totale de Fr. 2'015'200.– et autoriser le Conseil communal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du Registre foncier de la République et Canton du Jura, les frais de transfert étant à charge du SIDP.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 650'380.– pour la construction d'un bâtiment d'exploitation pour le Triage forestier Ajoie-Ouest sous réserve de diverses subventions et prélèvements dans les fonds forestiers, montant à charge de la Commune de Basse-Allaine de Fr. 124'561.– et donner compétence au Triage forestier Ajoie-Ouest pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
4. Voter un crédit de Fr. 925'375.00 destiné à financer différents travaux d'assainissement de la route du Canada à Montignez, soit:
 - a) Fr. 419'525.00 dans le domaine des routes;
 - b) Fr. 143'000.00 dans le domaine des eaux usées;
 - c) Fr. 311'500.00 dans le domaine de l'eau potable;
 - d) Fr. 51'350.00 dans le domaine de l'éclairage public;

à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation.
5. a) Discuter et voter le budget 2015, la quotité d'impôt et les taxes y relatives
b) Discuter et voter le budget d'investissement 2015.
6. Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.
7. Prendre connaissance du décompte final des travaux de viabilisation au lieu-dit «Sur la Charrière», 3^e étape, à Buix, et consolider le crédit de Fr. 123'000.– en emprunt ferme.
8. Divers

Le Conseil communal

Beurnevésin

Assemblée communale ordinaire, lundi 8 décembre 2014, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

- 1) Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 3 novembre 2014.
- 2) Discuter et approuver le budget 2015, fixer la quotité d'impôt et les taxes communales.
- 3) Divers et imprévus.

Beurnevésin, le 21 novembre 2014

Le Conseil communal

Boncourt

Assemblée communale ordinaire, 15 décembre 2014, à 20 h 15, à l'Aula de l'école primaire

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12.06.2014.
2. Discuter et adopter les budgets de fonctionnement et d'investissement 2015, fixer la quotité d'impôt, arrêter le taux des taxes communales et le financement des investissements:
 - a) Investissements 2015
 - 2.1 Dépense de Fr. 655'000 pour la réfection complète du carrefour route du Mont et chemin de la Combe-Feuillerée;
 - 2.2 Dépense de Fr. 160'000 pour la rénovation de la place en tartan; prendre connaissance de la modification du projet initial de Fr. 100'000.– décidé en assemblée communale du 02.12.2013 et voter le complément de dépense de Fr. 60'000.–;
 - 2.3 Crédit-cadre de Fr. 1'100'000 dont Fr. 700'000 à dépenser en 2015 pour la réalisation d'une conduite de refoulement partant des stations de pompage des Lomennes vers les réservoirs du Mont-Renaud.
 - b) Fonctionnement 2015
 - c) Quotité d'impôt et taux des taxes communales 2015
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 650'350.– pour la construction d'un bâtiment d'exploitation pour le Triage forestier Ajoie-Ouest sous réserve de diverses subventions et prélèvements dans les fonds forestiers, montant à charge de la Commune de Boncourt de Fr. 45'969.– et donner compétence au Triage forestier Ajoie-Ouest pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'impôt de la Commune mixte de Boncourt.
5. Divers et imprévus.

Le règlement mentionné sous point 4 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où

Boncourt, le 21 novembre 2014

Le Secrétariat communal

Les Breuleux

Assemblée communale, mardi 16 décembre 2014, à 20 h, à la salle polyvalente

Ordre du jour:

1. Budget communal 2015:
 - a) Fixer la quotité d'impôt, les taxes communales et les indemnités;
 - b) Adopter le budget de fonctionnement;

c) Budget d'investissement:

Voter les crédits ci-dessous:

- a) Fr. 866'000.– pour la réfection de la rue du 23 Juin; financement par provisions, fonds communaux, emprunt et recettes courantes; donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
 - b) Fr. 220'000.– pour le réaménagement de la route des Ravières; financement par provisions, par emprunt ou par recettes courantes; donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider
2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes des Franches-Montagnes (SCFM).
 3. Approuver la modification du Plan spécial « Ronde-Planche » et les prescriptions y relatives.
 4. Divers

Le règlement mentionné sous chiffre 2 est déposé publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'Assemblée communale.

La modification et les prescriptions mentionnées sous chiffre 3 sont déposées publiquement du 5 novembre 2014 au 5 décembre 2014 inclusivement.

Ces documents peuvent être consultés au secrétariat communal et les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Les Breuleux

Entrée en vigueur

de la modification apportée au règlement du Service régional de défense contre l'incendie et de secours (SIS) Franches-Montagnes Ouest

La modification de l'article 29, du règlement communal susmentionné, adoptée par l'Assemblée communale des Breuleux le 30 septembre 2014, a été approuvée par le Service des communes le 6 novembre 2014.

Réuni en séance du 17 novembre 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Les Breuleux, le 18 novembre 2014

Le Conseil communal

Bure

Assemblée communale ordinaire, mardi 16 décembre 2014, au complexe scolaire, à 20 h

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 novembre 2014
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 650'380.– pour la construction d'un bâtiment d'exploitation pour le Triage forestier Ajoie-Ouest sous réserve de diverses subventions et prélèvements dans les fonds forestiers, montant à charge de la Commune de Bure de Fr. 31'511.– et donner compétence au Triage forestier Ajoie-Ouest pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
3. Décider de céder gratuitement au SIDP la part communale de copropriété du feuillet N° 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, Patinoire couverte, annexes, restaurant, garage N° 23, droit de superficie distinct et permanent, d'une valeur

officielle totale de Fr. 2'015'200.– et autoriser le Conseil communal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du Registre foncier de la République et Canton du Jura, les frais de transfert étant à charge du SIDP.

4. Discuter et voter un crédit de Fr. 80'000.– pour la réfection de la place de jeux du complexe scolaire.
5. Discuter et ratifier l'octroi du mandat de fontainier à l'entreprise Serge Chapuis de Grandfontaine d'une durée de trois ans au prix de Fr. 13'000.– annuel.
6. Discuter et approuver le budget 2015, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
7. Fixer le prix de vente du terrain à bâtir communal pour l'année 2015 et donner la compétence au Conseil communal pour la vente.
8. Divers.

Le procès-verbal mentionné ci-dessus au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal ou sur le site internet communal www.bure.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le Conseil communal

Châtillon

Assemblée communale ordinaire, jeudi 18 décembre 2014, à 20 h, à la salle communale, Rte de Courrendlin 3, entrée nord

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et adopter le budget 2015, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
3. Prendre connaissance du nouveau règlement d'impôt de la commune et l'approuver.
4. Discuter et décider l'achat de deux véhicules de transport par le SIS 6/12 et voter le crédit de Fr. 208'894.– TTC à financer par le SIS, sous déduction des subventions.
5. Divers.

Le règlement mentionné au point 3, sera déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et avant l'assemblée.

Le Conseil communal

Châtillon

Election complémentaire par les urnes d'un(e) conseiller(ère) communal(e) le 18 janvier 2015

Conformément aux dispositions du règlement communal sur les élections, les électrices et les électeurs de la commune sont convoqués aux urnes, dimanche 18 janvier 2015, pour l'élection d'un (e) conseiller (ère) communal (e), selon le système majoritaire à deux tours.

Dépôt des candidatures: les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 8 décembre 2014, à 18 heures. L'acte de candidature indiquera le nom, le prénom, l'année de

naissance et la profession du (de la) candidat(e). Il doit porter la signature manuscrite du (de la) candidat(e) et celle d'au moins cinq électeurs(trices) domiciliés(es) dans la Commune.

Ouverture du bureau de vote: dimanche 18 janvier 2015, de 10 à 12 heures à la salle communale, rte de Courrendlin 3, entrée nord.

Scrutin de ballottage (2^e tour): dimanche 8 février 2015, aux mêmes heures et dans la même salle.

Pour le second tour, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 21 janvier 2015, à 18 heures.

Le Conseil communal

Clos du Doubs

Assemblée communale, 9 décembre 2014, à 20 h, à la halle de sports, Saint-Ursanne

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 octobre 2014
2. Décider la réalisation des infrastructures communales en vieille ville à Saint-Ursanne; voter le crédit de 7,84 millions nécessaires aux travaux, ses modalités ainsi que ses conditions d'engagement, sous réserve de diverses subventions et dons ainsi que des adaptations de taxes et quotités y relatives; donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
3. Prendre connaissance et approuver le budget 2015, fixer la quotité d'impôt et le prix des taxes communales
4. Décider de céder gratuitement au SIDP la part communale de copropriété du feuillet N° 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, Patinoire couverte, annexe, restaurant, garage N° 223, droit de superficie distinct et permanent, d'une valeur officielle totale de Fr. 2'025'200.– et autoriser le Conseil communal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du registre foncier, frais à charge du SIDP.
5. Décider l'octroi du droit de cité communal de Clos du Doubs en faveur d'Anaïs Vaccaro, 1991, Saint-Ursanne.
6. Décider l'octroi d'un droit de superficie, sur la parcelle N° 140, du ban de Clos du Doubs (Saint-Ursanne) en faveur du futur chauffage à distance de Saint-Ursanne et donner compétence au Conseil communal pour la signature des actes indispensables.
7. Divers

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal www.closdudoubs.ch. Les demandes de compléments ou de modifications pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Le budget 2015 est disponible sur le site Internet communal également ou auprès du secrétariat.

Saint-Ursanne, le 21 novembre 2014

Le Conseil communal

journalofficiel@pressor.ch

Courgenay

Assemblée communale ordinaire, mardi 16 décembre 2014, à 20 h, au Centre paroissial et culturel

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 03.11.2014
2. Discuter et voter le budget 2015 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales
3. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 40'000.– lié à la réparation du dernier tronçon du collecteur communal des eaux usées reliant la rue du Coinat à la Route des Romains à Courtemautruy et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation
4. Prendre connaissance et approuver le règlement sur les émoluments
5. Prendre connaissance et approuver le règlement d'impôt
6. Divers

Les règlements mentionnés sous les points 4 et 5 sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal de et à 2950 Courgenay

Courgenay, le 20 novembre 2014

Le Conseil communal

Delémont

Réglementation de trafic

Vu la décision du Conseil communal du 24 novembre 2014, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante pour le secteur de la Place de la Gare et route de Moutier:

Restrictions de circulation

(Modifications apportées par rapport aux publications du 21 août 2002, du 18 août 2004 et du 17 septembre 2014)

Stationnement

Route de Moutier Ouest – Nouvelles places 15 minutes Voie Sud de la chaussée le long des bâtiments N° 4

Pose de signaux OSR 4.17 «Parcage autorisé», recto avec plaque complémentaire «2 places max. 15 min.»

Route de Moutier Ouest – Nouvelles places 30 minutes Voie Nord de la chaussée le long des bâtiments N° 11, N° 11A et N° 11B

Pose de signaux OSR 4.17 «Parcage autorisé», recto avec plaque complémentaire «7 places max. 30 min.»

Signalisation existante

Suppression de la signalisation existante contraire à la présente publication

Le plan de modification du trafic et de la signalisation à la Place de la Gare N° UE-STA-056.DWG sur lesquels figurent les restrictions de circulation, la signalisation et le stationnement fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les 30 jours. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont

Delémont, le 24 novembre 2014

Le Conseil communal

Ederswiler

Ordentliche Gemeindeversammlung der Gemischten Gemeinde Ederswiler Dienstag, 9. Dezember 2014, 19.30 H im Mehrzweckgebäude

Traktanden:

1. Protokoll der Gemeindeversammlung vom 24. Juni 2014
2. Information über den generellen Entwässerungsplan «GEP»
Präsentation durch die Herren
– M.Sollberger Jobin & Partenaires SA Ingenieure,
– R. Girard Amt für Umweltschutz und Energie
3. Festsetzung der Steueranlagen, der Liegenschaftsteuer, der Hundetaxe sowie der Gemeindewerkssteuer und Besoldungen
– Beratung und Beschlussfassung des Budgets 2015
4. Beratung und Beschlussfassung der Neuregelung über das Ausbringen von Hofdünger
5. Wahl eines Mitgliedes ins Wahlbüro
6. Verschiedenes

Die Unterlagen zu Traktandum 3 liegen 7 Tage vor und 7 Tage nach der Versammlung, während den üblichen Öffnungszeiten zur Einsichtnahme in der Gemeindeverwaltung auf.

Alle stimmberechtigten Einwohnerinnen und Einwohner sind freundlich zur Versammlung eingeladen.

Ederswiler, 26. November 2014

Der Gemeinderat

Grandfontaine

Assemblée communale, mardi 16 décembre 2014, à 20 h 15, au bâtiment scolaire

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2014
3. Budget 2015
 - a. Prendre connaissance et accepter le budget de fonctionnement 2015 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives
 - b. Prendre connaissance et accepter le budget d'investissement; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit
 1. Rénovation du mobilier scolaire pour un montant de Fr. 18'200.–, la subvention cantonale se monte à 42.8% du montant total de l'investissement
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 650'380.– pour la construction d'un bâtiment d'exploitation pour le Triage forestier Ajoie-Ouest sous réserve de diverses subventions et prélèvements dans les fonds forestiers, montant à charge de la commune de Grandfontaine de Fr. 16'682.–; donner compétence au Triage forestier Ajoie-Ouest pour se procurer les fonds et consolider le crédit

5. Prendre connaissance et approuver la modification de l'article 27, alinéa 2, du règlement d'organisation et d'administration
6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement type sur les émoluments
7. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement type d'impôt
8. Divers

Les règlements mentionnés sous chiffre 5, 6 et 7 sont déposés publiquement au Secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale.

Grandfontaine, le 21 novembre 2014

Le Conseil communal

Haute-Sorne

Séance du Conseil général, mardi 9 décembre 2014, à 18 h 30, à la Halle de gymnastique - Bassecourt

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal du 28 octobre 2014.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Règlement concernant l'entretien des chemins, milieux et objets naturels et autres ouvrages collectifs de la Commune mixte de Haute-Sorne (Message N° 40 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).
6. Règlement relatif à l'octroi d'allocations de naissance et de formation dans la commune mixte de Haute-Sorne (Message N° 41 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).
7. Règlement relatif aux traitements, honoraires, jetons de présence, vacations et indemnités des autorités de la commune mixte de Haute-Sorne (Message N° 42 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).
8. Création d'un poste de juriste à temps partiel (Message N° 43 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).
9. Modification de l'arrêté fixant la classification et l'échelle des traitements de base du personnel communal de la Commune de Haute-Sorne (Message N° 44 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).
10. Crédit de Fr. 625'000.00 lié à l'achat de 2 nouveaux véhicules, tonne-pompe et transport du SIS Haute-Sorne, financé par les fonds du SIS HS, sous réserve de diverses subventions et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds (Message N° 45 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).
11. Nomination des membres de la nouvelle commission sur l'énergie.
12. Traiter la motion N° 1 «motion demandant la création d'une commission pour l'organisation de la journée des personnes âgées».
13. Réponse à la question écrite N° 8 «Construction d'une centrale de production d'enrobé bitumeux à Glovelier».
14. Dissolution de la commission «Révision du statut du personnel communal».
15. Nomination d'un membre de la commission du dicastère des travaux publics.
16. Nomination d'un membre de la commission du dicastère de l'urbanisme.
17. Nomination d'un membre de la commission «Gestion des halles communales».
18. Nomination d'un membre du Syndicat de la Communauté de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne.

19. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Carozza, Paolo Giovanni et de son épouse.
20. Constitution du bureau (collège présidentiel) pour 2015 et nomination de ses scrutateurs.
 - a) Président
 - b) 1^{er} vice-Président
 - c) 2^e vice-Président
 - d) 1^{er} scrutateur
 - e) 2^e scrutateur

Apéro et petits gâteaux après la dernière séance de l'année.

Le Bureau du Conseil général

Lajoux

Entrée en vigueur du règlement communal sur le subventionnement de la transformation de bâtiments destinés à de l'habitation pour la résidence principale

Le nouveau règlement précité, adopté par l'Assemblée communale du 17 décembre 2013, a été approuvé par le Service des communes de la République et Canton du Jura le 19 septembre 2014.

Réuni en séance le 14 octobre 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2014.

Ce règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Lajoux

Assemblée communale ordinaire, lundi 22 décembre 2014, à 20 h 15, à la petite salle de la Maison des œuvres

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 septembre 2014.
2. Discuter et approuver le budget 2015, fixer la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les autres taxes communales; fixer le prix du m³ d'eau et du m² de terrain pour 2015.
3. Prendre connaissance et approuver le « Règlement d'organisation et d'administration du syndicat des communes des Franches-Montagnes (SCFM) ».
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau « Règlement d'impôt de la commune mixte de Lajoux ».
5. Nomination d'un membre de la commission de vérification des comptes.
6. Vente (s) de terrain.
7. Divers et imprévus.

Les règlements mentionnés aux points 3 et 4 sont déposés publiquement au secrétariat communal où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée précitée. Les éventuelles oppositions seront adressées, dûment motivées, au Secrétariat communal durant le dépôt public.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal, sur le site internet lajoux.ch ou au panneau d'affichage public. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 1 jour avant l'Assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le Conseil communal

Montfaucon

Assemblée ordinaire de la commune mixte, mardi 16 décembre 2014, à 20 h, à la salle paroissiale N° 3

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 juillet 2014.
2. Fixer la subvention de base pour les nouveaux logements en 2015.
3. Fixer le prix de vente des terrains pour 2015.
 - a) Terrains à bâtir;
 - b) Aisances;
 - c) Aisances agricoles.
4. Discuter et approuver le budget 2015, fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif au statut du personnel.
6. Prendre connaissance et approuver le règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes des Franches-Montagnes (SCFM).
7. Divers et imprévu.

Les règlements sous points 5 et 6 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Ces règlements sont également disponibles sur le site internet communal.

Le budget 2015 et les propositions de taxes seront à disposition à partir du 05.12.2014.

Le PV de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.montfaucon.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 4 jours avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le PV sera approuvé sans lecture.

Montfaucon, le 19 novembre 2014

Le Conseil communal

Movelier

Assemblée communale ordinaire, mardi 16 décembre 2014, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Passer la liste des ayants droit aux gaubes pour 2015.
3. Prendre connaissance et voter le budget 2015, la quotité d'impôts et les taxes communales.
4. Décider la vente des parcelles N^{os} 1879, 1880, 1881, 1882, 1883 et 1885 du lotissement « Les Prés » pour le prix minimum de Fr. 85.-/m² et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes de vente respectifs.
5. Divers et imprévus.

Movelier, le 19 novembre 2014

Le Conseil communal

Porrentruy**Assemblée bourgeoise ordinaire,
vendredi 12 décembre 2014, à 20 h,
à l'Hôtel de Ville**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 29 avril 2014
2. Rapport du Président du Conseil
3. Rapport sur les affaires forestières
4. Budget 2015
5. Constitution d'une réserve forestière au lieu-dit « Les Hâts Rotchets-Côte St-Jean » : décision
6. Divers

Le Conseil de bourgeoisie

Porrentruy**Décision du Conseil de ville du 20 novembre 2014****Tractandum N° 14**

Approbation d'un crédit de Fr. 278'000.– pour la réhabilitation de la station de pompage du Varieux et l'automatisation des ouvrages Varieux et Minoux par reprise du Fonds de réserve de l'eau potable.

Tractandum N° 15

Approbation de la quotité d'impôt, des différentes taxes et du Budget communal 2015.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie municipale. Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai pour l'envoi de la demande de référendum au Conseil municipal: **lundi 5 janvier 2015.**

Porrentruy, le 21 novembre 2014

La Chancellerie municipale

Porrentruy**Séance ordinaire du Conseil de ville,
jeudi 11 décembre 2014, à 18 h 30,
à la salle du Conseil de ville,
Hôtel de Ville (2^e étage)**

Ordre du jour :

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) M^{me} Maria Cecilia Monteiro Francisco, 1971, et M. Carlos Manuel Bento da Costa, 1969, et leurs enfants Filipe, 1998, et Toni, 2000, ressortissants portugais.
 - b) M^{me} Santa-Flore Pembele, 1995, ressortissante angolaise.
5. Réponse à la question écrite intitulée «Etroitesse des places de parc au centre-ville» (N° 891) (PLR).
6. Réponse à la question écrite intitulée «Quelle est la situation du dossier de l'assainissement du bruit routier sur le territoire de la ville de Porrentruy» (N° 894) (PDC-JDC).
7. Traitement de la motion intitulée «Pour la sécurité des piétons et des cyclistes: initier la mise en œuvre du plan directeur de la mobilité douce» (N° 896) (PS-Les Verts).
8. Traitement de la motion intitulée «Nouveau parking payant» (N° 898) (PS-Les Verts).
9. Approuver la révision du Règlement d'impôt de la Commune municipale de Porrentruy.

10. Elections des Président-e, 1^{er} vice-président-e et 2^e vice-président-e (art. 21, al. 1, du ROAC et 2 du RCV).

11. Divers.

Porrentruy, novembre 2014

Le Conseil de ville

Rocourt**Assemblée communale ordinaire,
mercredi 3 décembre 2014, à 20 h,
à la salle communale**

Ordre du jour :

- 1) Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 septembre 2014.
- 2) Décider de céder gratuitement au SIDP la part communale de copropriété du feuillet N° 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, Patinoire couverte, annexes, restaurant, garage N° 23, droit de superficie distinct et permanent, d'une valeur officielle totale de Fr. 2'015'200.– et autoriser le Conseil communal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du Registre foncier de la République et Canton du Jura, les frais de transfert étant à charge du SIDP.
- 3) Discuter et voter un crédit de Fr. 650'380.– pour la construction d'un bâtiment d'exploitation pour le Triage forestier Ajoie-Ouest, sous réserve de diverses subventions et prélèvements dans les fonds forestiers, montant à charge de la commune de Rocourt de Fr. 8'526.– et donner compétence au Triage forestier Ajoie-Ouest pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
- 4) Adopter le budget 2015, les taxes y relatives et la quotité d'impôts.
- 5) Fixer le prix du m² du lotissement au lieu-dit « Le Patai ».
- 6) Divers.

Rocourt, le 20 novembre 2014

Le Conseil communal

Soubey**Assemblée communale ordinaire,
vendredi 19 décembre 2014, à 20 h 15,
à la Maison des œuvres**

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2015 et les taxes y relatives.¹
3. Prendre connaissance et voter le règlement d'organisation du Syndicat des communes des Franches Montagnes.²
4. Prendre connaissance et adopter le nouveau règlement communal d'organisation.²
5. Information concernant la mise en vigueur de la taxe aux sacs.
6. Divers et imprévus

¹ Le récapitulatif du budget sera disponible au bureau communal les mercredi 10 et 17 décembre avant l'assemblée.

² Les règlements mentionnés aux points 3 et 4 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où ils peuvent être consultés.

Le Conseil communal

Undervelier

**Assemblée de la Bourgeoisie,
jeudi 18 décembre 2014, à 20 h,
à la salle communale**

Ordre du jour :

1. Salutations
2. Nommer 2 scrutateurs
3. Procès-verbal de la dernière assemblée
4. Budget 2015, comptes Bourgeois et forestier
5. Divers et imprévu

Undervelier, le 24 novembre 2014

Le Conseil bourgeois

Val Terbi

**Séance du Conseil général,
mardi 9 décembre 2014, à 19 h 30,
au Centre communal de Vicques – 1^{er} étage**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal du Conseil général du 23 septembre 2014
3. Communications
4. Questions orales
5. Résultat du Postulat de M. Cédric Eschmann « Sécurité aux abords et sur le chemin des écoles de Vicques » avec incidence financière
6. Budget 2015
 - a) Discuter et voter un moratoire de deux ans sur l'attribution des allocations de naissance
 - b) Discuter et voter un moratoire de deux ans sur l'octroi des bourses aux apprenti-e-s et aux étudiant-e-s
 - c) Fixation de la quotité d'impôt et autres taxes
 - d) Discuter et approuver le budget de fonctionnement
 - e) Discuter et approuver le budget des investissements
 - f) Discuter et approuver les budgets bourgeois
7. Nomination de deux membres à la commission de l'école primaire Vermes-Vicques
8. Nomination d'un membre à la commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics
9. Constitution du bureau du Conseil général pour l'année 2015
 - a) Présidence
 - b) 1^{er} vice-présidence
 - c) 2^e vice-présidence
 - d) 2 scrutateurs

Vicques, le 17 novembre 2014

Le Conseil général

Vellerat

**Assemblée communale ordinaire,
jeudi 11 décembre 2014, à 20 h,
à la Salle communale**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Budget 2015, quotité d'impôt, taxe immobilière, taxe des chiens, taxes communales;
3. Programme d'investissement 2015;
4. Approuver l'achat de 2 véhicules de transport par le SIS 6/12, d'une valeur de Fr. 208'894.-, le coût à la charge du SIS après subvention étant de Fr. 85'000.-;
5. Divers.

Vellerat, le 19 novembre 2014

Le Conseil communal

**Publications
des autorités administratives ecclésiastiques**

Asuel-Pleujouse

**Assemblée de la Commune ecclésiastique,
lundi 8 décembre 2014, à 20 h,
à la Salle paroissiale d'Asuel**

Ordre du jour :

1. Salutations
2. Procès-verbal
3. Budget 2015 et quotité d'impôt
4. Informations sur le projet de fusion
5. Divers

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Bassecourt-Berlincourt

**Assemblée ordinaire
de la Commune ecclésiastique
catholique-romaine, jeudi 11 décembre 2014, à 20 h,
à la salle «Arc-en-Ciel» du complexe paroissial**

Ordre du jour :

- 1) Procès-verbal de la dernière assemblée du 16 juin 2014;
- 2) Budget 2015 et taux d'impôt;
- 3) Informations pastorales;
- 4) Divers.

Bassecourt, le 21 novembre 2014

Le Conseil de paroisse

Les Bois

Assemblée de paroisse du 9 décembre 2014

Ordre du jour :

1. Nomination de 2 scrutateurs
2. P.V. de la dernière assemblée
3. Budget 2015 et quotité d'impôt
4. Réfection du jardin de la cure
 - Voter le crédit de Fr. 55'000.- pour la réfection du jardin de la cure et donner la compétence au conseil pour son financement
5. a) Ratifier la nouvelle convention de l'unité pastorale Franches-Montagnes
 - b) Ratifier le règlement de l'Unité pastorale Franches-Montagnes
6. Divers et imprévus

Le Conseil de paroisse

Bressaucourt

**Assemblée de la Commune ecclésiastique,
mercredi 10 décembre 2014, à 20 h 15,
à la salle de la Maison des œuvres**

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée et accueil
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Discuter et voter le budget 2015, fixer la quotité d'impôt
4. Information sur le projet de rénovation du bâtiment N° 58; donner compétence au conseil pour poursuivre l'étude
5. Informations et divers

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Buix**Assemblée de paroisse, lundi 15 décembre 2014, à 20 h, au bâtiment polyvalent**

Ordre du jour :

1. Nomination de 2 scrutateurs.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 19 mai 2014.
3. Budget 2015.
4. Election d'un président de paroisse.
5. Prendre connaissance du projet de réparation du porche de l'église et voter le crédit nécessaire.
6. Parole à l'Equipe pastorale.
7. Divers.

La Paroisse catholique

Charmoille-Fregiécourt**Assemblée paroissiale de la Commune ecclésiastique, mercredi 10 décembre 2014, à 20 h, à la salle de la cure à Charmoille**

Ordre du jour :

1. Accueil et recueillement
2. Nomination de 2 scrutateurs
3. Lecture du PV de l'assemblée du 25 juin 2014
4. Remplacement du brûleur de la cure
5. Budget 2015
6. Informations pastorales
7. Divers

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Courrendlin**Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 9 décembre 2014, à 20 h 15, à la Maison des œuvres**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Projet de rénovation d'une cloche à l'église paroissiale, voter le crédit de Fr. 45'000.-
3. Changement du mobilier à la Maison des œuvres, voter le crédit de Fr. 80'000.-
4. Prendre connaissance du budget 2015; fixer la quotité d'impôt
5. Informations pastorales
6. Divers

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Courroux-Courcelon**Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 10 décembre 2014, à 20 h, au Centre paroissial Trait d'Union**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et voter le budget 2015; fixer la quotité de l'impôt
3. Discuter et décider de lancer l'initiative réglant la prise en charge du logement des prêtres en activité
4. Divers

Courroux, le 24 novembre 2014

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Damvant**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 10 décembre 2014, à 20 h 15, dans le bâtiment de l'école**

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2015
3. Voter la réfection des façades du clocher de l'église, donner toutes compétences au Conseil de paroisse
4. Divers et imprévus.

Damvant, le 18 novembre 2014

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Develier**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, vendredi 12 décembre 2014, à 20 h 15, à la salle paroissiale**

Ordre du jour :

1. Ouverture et prière.
2. Nomination des scrutateurs.
3. PV de la dernière assemblée paroissiale.
4. Budget 2015 et quotité d'impôt
5. Informations pastorales
6. Divers et imprévu.

Develier, le 24 novembre 2014

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Le Noirmont**Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 15 décembre 2014, à 20 h 15, à la salle de la bibliothèque**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2014
2. Voter les crédits pour :
 - a) la réparation de la toiture de l'église (Fr. 460'000.-). Financement par prélèvement dans la « réserve entretien bâtiments » et par emprunt
 - b) les travaux à l'extérieur de la cure (Fr. 40'000.-). Financement par prélèvement dans la « réserve entretien bâtiments »
3. Budget 2015
4. Ratifier la Convention et le Règlement de la nouvelle Unité pastorale Franches-Montagnes
5. Information de l'équipe pastorale
6. Divers

Le Noirmont, le 19 novembre 2014

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Soubey**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 9 décembre 2014, à 20 h 15, à l'école**

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2015 et quotité d'impôt
3. Discuter et voter un crédit pour divers travaux de rénovation à l'église
4. Discuter et voter un crédit pour la rénovation du logement de la cure
5. Divers et imprévu

Le Conseil de paroisse

Soulce**Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 10 décembre 2014, à 20 h, à la salle des sociétés sous la halle de gymnastique**

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. a) Fixer la quotité d'impôts 2015
b) Présenter et adopter le budget 2015
3. Divers.

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Soyhières-Les Riedes**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 16 décembre 2014, à 20 h 15, à la Salle paroissiale**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal.
2. Voter le budget 2015 et fixer la quotité d'impôt.
3. Voter un crédit de Fr. 7'000.- pour diverses réparations à l'église à prélever par le Fonds entretien et rénovation de l'église.
4. Informations pastorales.
5. Divers.

Soyhières, le 21 novembre 2014

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Undervelier**Assemblée de la Commune ecclésiastique, mardi 16 décembre 2014, à 20 h, à la Salle communale**

Ordre du jour :

1. Salutations
2. Nommer 2 scrutateurs
3. Lecture du Procès-verbal de la dernière assemblée
4. Budget 2015
5. Divers et imprévu

Undervelier, le 24 novembre 2015

Le Conseil de paroisse

Avis de construction**Le Bémont**

Requérant: Gabriel Rais, Les Cufattes 81, 2360 Le Bémont. Auteur du projet: Agrion Habitat et Rural SA, Route de Goumœns, 1, 1376 Eclagnens.

Projet: construction d'un rural pour boxes à chevaux, sellerie, stockage, fosse à lisier et mini-step + panneaux photovoltaïques et paddock extérieur, sur la parcelle N° 68 (surface 74'254 m²), sise au lieu-dit « Sur la Combatte ». Zone d'affectation: ZA.

Dimensions principales: longueur: 50 m 20, largeur 25 m 20, hauteur 6 m 25, hauteur totale 9 m 60. Dimensions paddock extérieur: longueur 40 m, largeur 20 m.

Genre de construction: murs extérieurs: murets béton armé et ossature bois. Façades: bardage bois et tôle teinte RAL 8011. Couverture: tôle sandwich teinte RAL 7016 + panneaux photovoltaïques.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 décembre 2014 au secrétariat communal de Le Bémont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 21 novembre 2014

Le Conseil communal

Courgenay

Requérant: Carlo Bontempi, Noires Terres 1, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Carlo Bontempi, Noires Terres 1, 2950 Courgenay.

Projet: construction d'un couvert à voitures, sur la parcelle N° 1255 (surface 1700 m²), sise au lieu-dit « Noires Terres ». Zone d'affectation: ZA.

Dimensions principales: longueur: 8 m 33, largeur 6 m, hauteur 2 m 48, hauteur totale 2 m 48.

Genre de construction: murs extérieurs: structure métallique. Toiture plate, étanchéité sur support bois.

Dérégulation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 décembre 2014 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 20 novembre 2014

Le Conseil communal

Courtedoux

Requérants: Céline Moret & Yves Chapuis, Rue Pierre Pelé 217, 2905 Courtedoux. Auteur du projet: Bleyaert et Minger SA, Grand Rue 52, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une maison familiale avec couvert pour 2 voitures et terrasse couverte + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 5011 (surface 769 m²), sise au lieu-dit « Sur la Grêche ». Zone d'affectation: HAe, plan spécial « Sur la Côte 2 ».

Dimensions principales: longueur: 13 m 04, largeur 11 m 59, hauteur 6 m 82, hauteur totale 7 m 97. Dimensions couvert voitures: longueur 8 m 65, largeur 5 m 84/6 m 88, hauteur 2 m 69, hauteur totale 2 m 69. Dimensions terrasse couverte: longueur 6 m, largeur 4 m, hauteur 2 m 69, hauteur totale 2 m 69.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie. Façades: crépi, teinte blanche / zinc, teinte pigmento brun. Couverture: zinc, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 décembre 2014 au secrétariat communal de Courtedoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 19 novembre 2014

Le Conseil communal

Lugnez

Requérants: Rosine et Christian Heusler, Vie de Bonfol 70, 2933 Dampfreux. Auteurs du projet: Rosine et Christian Heusler, Vie de Bonfol 70, 2933 Dampfreux.

Projet: transformation et agrandissement de l'appartement existant, démolition des annexes nord-ouest, construction d'un couvert à vélos + PAC, sur la parcelle N° 1358 (surface 2'166 m²), sise à la route de Montignez. Zone d'affectation: CA.

Dimensions principales: longueur: 24 m 27, largeur 10 m 09, hauteur 6 m 50, hauteur totale 11 m 30. Dimensions couvert à vélos: longueur 5 m 40, largeur 6 m, hauteur 2 m 70, hauteur totale, 2 m 70. Dimensions annexe 1 démolie: longueur 13 m 70, largeur 6 m 02, hauteur 5 m 80, hauteur totale 10 m 90. Dimensions annexe 2 démolie: longueur 4 m 50, largeur 6 m 60, hauteur 3 m 40, hauteur totale 5 m 40.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie et ossature bois. Façades: crépi, teinte existante (inchangé), bardage bois, teinte brune. Couverture: tuiles terre cuite ou béton, teinte rouge naturel.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 décembre 2014 au secrétariat communal de Lugnez où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lugnez, le 21 novembre 2014

Le Conseil communal

Mettembert

Requérant: Daniel Gschwind, Baselmattweg 191/3, 4123 Allschwill. Auteur du projet: Helvetic PV GmbH, Konstanstrasse 9, 8280 Kreuzlingen.

Projet: complément à l'installation photovoltaïque existante sur toiture bâtiment, sur la parcelle N° 118 (surface 1528 m²), sise au lieu-dit «Les Aimetteneux 1N et 1O. Zone d'affectation: ZMA - zone de maisons de vacances.

Dimensions PVP: 9 m 80 / 99 cm. Dimensions TSMC: 16 m 50 / 65 cm.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 décembre 2014 au secrétariat communal de Mettembert où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mettembert, le 20 novembre 2014

Le Conseil communal

Montfaucon

Requérant: La Tuilerie SA, Rue de la Tuilerie 12, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: La Tuilerie SA, Rue de la Tuilerie 12, 2350 Saignelégier.

Projet: modification du permis de construire N° 369/12 du 03.09.12 consistant en:

- Ajout d'un poêle suédois;
- Pose de 18 m² de panneaux solaires en toiture, pan Ouest;
- Aménagement d'une salle de jeux dans les combles;
- Pose d'un velux, pan Ouest;
- Création d'une porte-fenêtre en façade Nord;
- Agrandissement de 2 fenêtres en façade Ouest;
- Création d'un abri à bois ouvert en façade Ouest;
- Création d'un garage pour 1 voiture en façade Est sur la parcelle N° 33 (surface 443 m²), sise à la rue Péchillard 45. Zone d'affectation: CA – zone centre.

En l'absence de gabarits posés au moment de la publication dans le Journal officiel N° 37 du 15 octobre 2014, le délai est prolongé jusqu'au 14 décembre 2014.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 décembre 2014 au secrétariat communal de Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 20 novembre 2014

Le Conseil communal

Mises au concours

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement, met au concours les postes suivants en prévision des départs en retraite au 31 janvier 2015:

ÉCOLE PRIMAIRE (1^{re} – 8^e école primaire – HarmoS)

1. Titre requis: diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivré par la HEP-BEJUNE (CAP à l'enseignement préscolaire et primaire) ou titre jugé équivalent susceptible de reconnaissance. Les étudiants de 3^e année de la HEP sont habilités à postuler.
2. Traitement: classe 3 de l'échelle des traitements des membres du corps enseignant.
3. Entrée en fonction: 1^{er} février 2015
4. Date limite de postulation: 5 décembre 2014
5. Les postulants doivent être accompagnés des documents usuels, notamment:
 - une lettre de motivation;
 - un curriculum vitae;
 - une copie des titres acquis;
 - un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
 - un extrait de l'Office des poursuites;
 - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne ou sur le site https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr.
6. Les postulants seront adressés, avec la mention «Postulation», à la présidence de la Commission d'école mentionnée ci-dessous.

journalofficiel@pressor.ch

7. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction du cercle concerné.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE COURROUX

Rectificatif de la publication du Journal officiel N° 42 du 19 novembre 2014

1 poste à 60 % (17 leçons hebdomadaires)

Degré: 7P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD) de 6 mois.

1 poste de Directrice-Directeur

au bénéfice de 9 leçons de décharge, lié à un poste d'enseignant-e aux degrés 1-8P.

1 poste à 70 % (21 leçons hebdomadaires)

dont 4 leçons seront vraisemblablement pourvues à l'interne.

Degré: 3P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD) de 6 mois.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M. Philippe Membrez, Président de la Commission d'école, Imp. de la Plaine 5, 2822 Courroux.

Delémont, le 24 novembre 2014

Service de l'enseignement

La Commune mixte de Develier, dans la cadre de la réorganisation de ses services externes, met au concours un poste de

Chef de la voirie et responsable du Service des eaux

Profil souhaité:

- Etre titulaire d'un CFC dans la branche du bâtiment, du génie civil ou au bénéfice d'une formation jugée équivalente
- Etre en possession du permis de conduire avec expérience si possible des véhicules utilitaires
- Connaissance de base des outils informatiques (Word, Excel, messagerie)
- Aptitude à organiser le travail et à fonctionner de manière autonome en ayant le sens des responsabilités et de l'initiative
- Avoir suivi ou s'engager à suivre le cours pour la formation d'apprentis
- Capacité à communiquer et à coopérer
- Age idéal 25 à 45 ans

Exigences et compétences:

- Capacité à conduire une équipe
- Capacité à collaborer avec les autres services de l'administration
- Intérêt marqué pour la formation continue

Tâches et prestations:

- Assurer la responsabilité de l'entretien et de l'embellissement courant des infrastructures publiques, des routes, du cimetière, des espaces verts
- Assurer la responsabilité du Service des eaux
- Assurer le suivi de la formation de l'apprenti
- Accomplir les tâches du service électrique sous la responsabilité du chef de ce service
- Collaborer au service d'entretien hivernal

Nous offrons:

- Un emploi stable au sein des Services externes avec le responsable du Service électrique et l'apprenti
- Une activité multiple et varié

Salaire: Selon l'échelle des traitements applicable aux employés de la Commune mixte de Develier, conditions d'engagement à discuter

Entrée en fonction: 1^{er} avril 2015 ou date à convenir

Acte de candidature: **jusqu'au vendredi 12 décembre 2014, à 18 heures.**

Les candidatures, accompagnées du curriculum vitae et des documents usuels, sont à adresser, sous pli recommandé, au Conseil communal, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, avec mention « postulation », dans le délai d'inscription fixé ci-dessus.

Des renseignements complémentaires peuvent également être obtenus auprès du Secrétaire communal, Monsieur Vincent Chételat, au numéro de téléphone 032 422 09 39.

Develier, le 19 novembre 2014

Le Conseil communal

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service d'achat/Entité adjudicatrice: Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs

Service organisateur/Entité organisatrice: Juillerat Lepori architectes & Partenaires SA, Avenue Eugène-Rambert 24, 1005 Lausanne, Suisse, Téléphone: 021 721 00 10, Fax: 021 721 00 11, E-mail: info@jlparchitectes.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Juillerat Lepori architectes & Partenaires SA, Avenue Eugène-Rambert 24, 1005 Lausanne, Suisse, Téléphone: 021 721 00 10, Fax: 021 721 00 11, E-mail: info@jlparchitectes.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

03.12.2014

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone. Les questions reçues hors délai ne seront pas traitées.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 22.12.2014 **Heure:** 11:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication. Les offres reçues par fax ou courriel ne seront pas prises en compte.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

23.12.2014, **Heure:** 14:00, **Lieu:** Porrentruy, **Remarques:** L'ouverture n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de services

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché**2.1 Genre du marché de services**

Prestations de construction
Catégorie de services CPC: [17] Restauration et secteur hôtelier

2.2 Titre du projet du marché

Construction d'un restaurant scolaire

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 55330000 - Services de cafétéria

2.5 Description détaillée des tâches

Construction d'un restaurant scolaire - voir point 4 du cahier des charges.

2.6 Lieu de la fourniture du service

Collège Thurmann - Sous Bellevue 15 - 2900 Porrentruy

2.7 Marché divisé en lots?

Non

2.8 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.9 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.10 Délai d'exécution

Début 01.09.2015 et fin 29.07.2016

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon les explications dans le cahier des charges.

3.2 Cautions/garanties

Aucune.

3.3 Conditions de paiement

Tous les paiements se font en francs suisse (CHF).

Délai de paiement: 30 jours

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon descriptif des prestations au point 4.5 du cahier des charges

3.5 Communauté de soumissionnaires

N'est pas admise.

3.6 Sous-traitance

N'est pas admise.

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Critères d'adjudication:

conformément aux critères cités dans les documents

3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 19.12.2014

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis.

3.11 Langues acceptées pour les offres

Français

3.12 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du: 26.11.2014
jusqu'au: 19.12.2014

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:

L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

4. Autres informations**4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**

Aucune.

4.2 Conditions générales

Selon le projet de contrat prévu.

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement.

4.5 Autres indications

Aucune visite des lieux n'est prévue.

L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers ne sont pas retournés.

Les pièces du dossier peuvent être consultées exclusivement sur simap jusqu'au délai du dépôt des offres.

4.6 Organe de publication officiel

Feuille d'avis officielle du Canton du Jura.

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement

Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures, section des constructions routières, à l'attention de Monsieur Roger Sanglard, Rue Saint-Maurice 7b / CP 971, 2800 Delémont 1, Suisse, Téléphone: 032 420 73 76, Fax: 032 420 73 01, E-mail: roger.sanglard@jura.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service des infrastructures, section des constructions routières, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: 032 420 73 00, Fax: 032 420 73 01

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

13.01.2015

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 04.02.2015, Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

- 1.7 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Non
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
A16 - Section 8 - Lot 8.300: tracé, superstructure / Delémont Est - Portail Sud du tunnel de Choindéz
- 2.3 Référence / numéro de projet**
Lot 8.300
- 2.4 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45000000 - Travaux de construction
- 2.5 Description détaillée du projet**
Enrobés bitumineux:
– couche de base ACT 22H: 10'300 to
– couche de liaison ACB 22H: 11'600 to
– couche d'usure AC MR8: 4'800 to
– bordures béton: 3'200 m
– remblais: 1'000 m³
– coffre de chaussée: 1'100 m³
– chambres et dépotoirs: 20 pces
– canalisations (tout diamètre): 150 m
- 2.6 Lieu de l'exécution**
Commune de Courrendlin
- 2.7 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.8 Des variantes sont-elles admises?**
Oui
- 2.9 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.10 Délai d'exécution**
Début 27.04.2015
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.
- 3.2 Cautions/garanties**
Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.3 Conditions de paiement**
Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.6 Sous-traitance**
Autorisée sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.7 Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:**
Selon critères cités dans les documents d'appel d'offres
- 3.8 Justificatifs requis conformément aux justificatifs suivants:**
Selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres
- 3.9 Critères d'adjudication: conformément aux indications suivantes:**
Selon critères cités dans les documents d'appel d'offres

- 3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 05.12.2014
Prix: Fr. 350.00

- 3.11 Langues acceptées pour les offres**
Français

- 3.12 Validité de l'offre**
6 mois à partir de la date limite d'envoi

- 3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:**
Service des infrastructures, section des constructions routières, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: 032 420 73 00, Fax: 032 420 73 01

Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: Inscription préalable auprès du Service des infrastructures jusqu'au 5 décembre 2014 et paiement de la finance d'inscription de Fr. 350.— sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention «cpte N° 421.2001.32-CC - Lot 8.300». Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera jointe à la demande d'inscription. L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier. Les dossiers d'appel d'offres seront remis aux soumissionnaires inscrits lors de la visite des lieux qui se tiendra au Pavillon A16 à Courrendlin le vendredi 12 décembre 2014 à 10h00.

4. Autres informations

- 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**
Sans conditions
- 4.2 Conditions générales**
Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres
- 4.3 Négociations**
Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.4 Conditions régissant la procédure**
Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.5 Autres indications**
La législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du SIMAP.CH
- 4.6 Organe de publication officiel**
Journal Officiel du Canton du Jura
- 4.7 Indication des voies de recours**
Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

Divers



Loterie Romande
Case postale 6744 • CH-1002 Lausanne
Tél. + 41 21 348 13 13
Fax + 41 21 348 13 14
www.loro.ch

TABLEAUX DES LOTS DES BILLETS SÉCURISÉS À PRÉTIAGE

Joyeuses Fêtes		Tranche de 200 000 billets à 30.–	
dès le 1 décembre 2014		Valeur d'émission: 6 000 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	100 000.– =	100 000.–
1	x	30 000.– =	30 000.–
3	x	10 000.– =	30 000.–
60	x	1 000.– =	60 000.–
90	x	500.– =	45 000.–
150	x	300.– =	45 000.–
200	x	200.– =	40 000.–
1 000	x	100.– =	100 000.–
6 000	x	60.– =	360 000.–
12 000	x	50.– =	600 000.–
7 500	x	40.– =	300 000.–
73 000	x	30.– =	2 190 000.–
100 005	billets gagnants	=	3 900 000.–
50.00%		=	65.00%

Pacific		Tranche de 400 000 billets à 5.–	
dès le 31 décembre 2014		Valeur d'émission: 2 000 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	50 000.– =	50 000.–
1	x	10 000.– =	10 000.–
2	x	5 000.– =	10 000.–
20	x	1 000.– =	20 000.–
40	x	500.– =	20 000.–
60	x	400.– =	24 000.–
80	x	300.– =	24 000.–
110	x	200.– =	22 000.–
650	x	100.– =	65 000.–
1 000	x	50.– =	50 000.–
1 000	x	40.– =	40 000.–
2 000	x	30.– =	60 000.–
3 000	x	25.– =	75 000.–
4 000	x	20.– =	80 000.–
3 000	x	15.– =	45 000.–
30 000	x	10.– =	300 000.–
45 000	x	5.– =	225 000.–
89 964	billets gagnants	=	1 120 000.–
22.49%		=	56.00%

Jackpot		Tranche de 405 000 billets à 10.–	
dès le 31 décembre 2014		Valeur d'émission: 4 050 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	200 000.– =	200 000.–
1	x	20 000.– =	20 000.–
1	x	10 000.– =	10 000.–
3	x	5 000.– =	15 000.–
12	x	1 000.– =	12 000.–
24	x	500.– =	12 000.–
254	x	200.– =	50 800.–
160	x	120.– =	19 200.–
600	x	110.– =	66 000.–
1 200	x	100.– =	120 000.–
600	x	80.– =	48 000.–
600	x	70.– =	42 000.–
600	x	60.– =	36 000.–
2 400	x	50.– =	120 000.–
1 500	x	40.– =	60 000.–
3 600	x	30.– =	108 000.–
3 000	x	25.– =	75 000.–
34 800	x	20.– =	696 000.–
18 000	x	15.– =	270 000.–
45 000	x	10.– =	450 000.–
112 356	billets gagnants	=	2 430 000.–
27.74%		=	60.00%



La vente de billets ainsi que la délivrance de gains aux personnes de moins de 16 ans est rigoureusement interdite.



Les lots jusqu'à Fr. 200.– (optionnellement jusqu'à Fr. 1 000.–) sont payés par les points de vente. Les autres lots sont délivrés par la Loterie Romande à réception du billet dûment complété. La prescription des lots intervient six mois après la date limite de vente figurant sur les billets. L'acquéreur de billets se soumet au « Règlement général des billets sécurisés à prétiage » et, cas échéant, au règlement spécifique du billet. Ceux-ci sont disponibles auprès du siège central de la Loterie Romande ainsi que sur son site internet.